

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

PIÈCES POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER À DÉPOSER LORS DE L'INSCRIPTION EN LIGNE – CRFPA

- Attestation d'acquiescement à la Contribution Vie Étudiante (via le CROUS).
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, ...)
- Photocopie de l'attestation de réussite (ou du diplôme) **et** du relevé de notes de maîtrise en droit ou d'un diplôme intermédiaire de maîtrise d'un master en droit ou en sciences juridiques ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'arrêté du 21/03/2007 **ou** l'attestation d'inscription en M1 pour l'année en cours.
- Pour tout diplôme étranger : Copie du diplôme exigé pour accéder à une profession juridique réglementée dans l'État où il a été obtenu, avec attestation délivrée par les autorités compétentes (gouvernementales ou universitaires). L'IEJ étudiera chaque dossier individuellement pour vérifier son acceptabilité.
- Photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou du certificat de scolarité **en cas d'inscription parallèle**.
- Photocopie du **relevé de notes du baccalauréat** pour une 1^{ère} inscription à Paris-Saclay. Si étudiant non titulaire du baccalauréat français, photocopie du dernier relevé de notes sur lequel figure le n° INE attribué par sa dernière faculté.
- Attestation d'assurance responsabilité civile où votre nom figure, couvrant l'année universitaire.
- Photocopie de l'attestation de participation à la JAPD/JDC pour les étudiants de moins de 25 ans.
- Bordereau de signature, droit à l'image et réseau des diplômés **dûment complété**.
- 1 photo d'identité conforme aux normes officielles.

PIECES COMPLEMENTAIRES A ENVOYER PAR COURRIER AU SECRETARIAT –

Faculté Jean Monnet, secrétariat IEJ, 54 boulevard Desgranges 92330 Sceaux

- Attestation sur l'honneur **dûment complétée et signée**.

Toute annulation d'inscription doit parvenir au secrétariat de l'IEJ, par courrier, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'inscription.